



Acte n° 2022B23

DELIBERATION

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 3
Votants : 20

Date de convocation du Bureau communautaire :
Le 25/08/2022

Le 1^{ER} Septembre 2022, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH),

Secrétaire de séance : Carole BONTEMPS-HESDIN.

OBJET : ACTION SOCIALE - Projet de crèche en PSU à Villeneuve - Demande de subventions

Mme Christine FORNES, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, de la petite enfance et de l'insertion professionnelle, rappelle que le Projet de territoire adopté par le Conseil communautaire du 27 janvier 2022 se donne pour objectif de renforcer l'offre de garde sur le territoire par l'augmentation du nombre de places en crèches. Cette dépense figure dans le plan pluriannuel d'investissement, qui prévoit la réalisation de deux crèches en PSU à l'échelle du mandat.

Afin de mieux cibler l'état des besoins en mode de garde au regard de l'offre actuelle, la CCDSV a réalisé une étude de besoins, en lien avec la Caisse d'allocations familiales de l'Ain et le service Accueil de la petite enfance du Département de l'Ain. Par ailleurs, les communes de la CCDSV ont été consultées sur les terrains et locaux disponibles permettant l'implantation d'une crèche.

Le Bureau communautaire réuni le 12 mai 2022 a émis un avis favorable pour l'implantation d'une crèche de 36 places à Villeneuve, sur une parcelle de 1 200 m², de propriété municipale, en centre village.

Le coût de cette opération a fait l'objet d'une étude détaillée réalisée par un programmiste. Les dépenses prévues sont précisées ci-dessous. Le terrain est cédé gratuitement par la commune de Villeneuve. En ce qui concerne les recettes, la Communauté de communes peut prétendre à des aides de l'Etat (DETR et DSIL), du Département de l'Ain et de la Caisse d'allocations familiales, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux			
Clos couvert	663 078	Etat (DETR)	200 000
Lots aménagements	270 031	Etat (DSIL)	500 000
Lots techniques	260 279	Caisse d'allocations familiales de l'Ain	648 000
Aménagements extérieurs	134 764	Département de l'Ain	144 000
Mobilier et équipement	265 631	Total subventions	1 492 000
Maîtrise d'œuvre	159 378		
Autres missions de MOE	66 408	Restant à charge CCDSV	393 977
Imprévus	66 408		
Total dépenses HT	1 885 977	Total recettes HT	1 885 977

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à demander ces subventions à l'Etat, au Département de l'Ain et à la Caisse d'allocations familiales ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondant à ces opérations seront inscrits aux budgets 2022 et suivants.

A Trévoux, le 01/09/2022

La Secrétaire de Séance,
Carole BONTEMPS-HESDIN

Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage sous format électronique :

- 8 SEP. 2022

